Mise en oeuvre du programme Socrates

2000/2315(INI) - 28/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Doris PACK (PPE-DE, D) sur la mise en oeuvre du programme Socrates, le Parlement européen s'est largement rallié à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 22 janvier 2002). Tout en se félicitant des mesures prises par la Commission pour améliorer le suivi et l'évaluation du programme et de l'amélioration des relations de travail entre la Commission et les agences décentralisées, la plénière déplore les retards pris dans le paiement des subventions qui nuisent à la mise en oeuvre du programme et jettent le discrédit sur les institutions communautaires. Tout en notant le manque de coordination entre Socrates et d'autres programmes communautaires, il déplore qu'aucune action conjointe entre Socrates et d'autres programmes communautaires n'ait été menée au cours de la première année complète d'application du programme. En conséquence, il demande l'établissement de rapports réguliers sur les progrès de la mise en oeuvre d'actions conjointes. La plénière appuie enfin la suggestion de la commission parlementaire de supprimer l'obligation de cofinancement et d'introduction d'une procédure de soumission accélérée pour les demandes de subventions de moins de 20.000 EUR.